

---

Dossier de presse de la Conférence-débat

***CICE, Pacte de responsabilité... :  
quels sont les effets des allègements du  
coût du travail sur la compétitivité et  
l'emploi ?***

Jeudi 17 septembre 2015 de 18h30 à 20h30

Amphithéâtre AXA, 25 avenue Matignon, Paris 8<sup>ème</sup>

Avec :

- **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de France Stratégie,
- **Louis Gallois**, président du conseil de surveillance de PSA Peugeot-Citroën,
- **Eric Heyer**, directeur du Département analyse et prévision de l'OFCE,
- **Gilles Koléda**, économiste, Seuréco Érasme,
- **Jean-François Ouvrard**, directeur des études de Coe-Rexecode.

---

***Sommaire du dossier de presse***

1. Contexte et enjeux du débat – p.2
2. Biographies des intervenants – p.6
3. Les publications de La Fabrique de l'industrie sur ce thème – p.7
4. Les publications de Coe-Rexecode sur ce thème – p.10

5.

## 1. Contexte et enjeux du débat

Coe-Rexecode et la Fabrique de l'industrie organisent le jeudi 17 septembre 2015 une conférence intitulée « CICE, Pacte de responsabilité : quels sont les effets des allègements du coût du travail sur la compétitivité et l'emploi ? ».

**Pour les deux instituts, l'enjeu de compétitivité est en effet fondamental pour retrouver une croissance durable et réduire le chômage en France.** De ce point de vue, il est indispensable d'éclairer le rôle que peuvent jouer les politiques d'allègement de coût du travail. Nous retenons quatre points essentiels :

1. Le poids de ces politiques est aujourd'hui très important : en 2016, environ 50 milliards d'euros seront consacrés à réduire les charges des entreprises.
2. La question du ciblage de ces allègements, sur les bas salaires ou sur une gamme élargie de salaires, ne fait pas consensus.
3. L'analyse de cette question nécessite un raisonnement macroéconomique complexe.
4. Les politiques d'allègement de charges doivent être un outil de redressement durable de la croissance en France par la compétitivité du système productif.

### Cinquante milliards d'allègements de cotisations sociales en 2016

**Depuis plus de vingt ans, les « allègements de charges » sont un pilier essentiel de la politique économique française.** Avec la montée en charge du Crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du Pacte de responsabilité, l'ensemble des mesures d'allègement du coût du travail par des réductions ciblées de cotisation sociales patronales frôlera ainsi les 50 milliards d'euros en 2016.

Nous dénombrons désormais trois mesures principales d'allègement du coût du travail :

- 1) **Les allègements généraux, instaurés à partir 1993, représentent aujourd'hui de l'ordre de vingt milliards.** Ils sont ciblés sur les salaires compris entre 1 et 1,6 SMIC avec une « pente » forte : l'allègement de cotisations patronales est de 28 points environ au niveau du SMIC puis il se réduit très rapidement jusqu'à devenir nul à 1,6 SMIC.
- 2) **Le CICE, en vigueur depuis 2014, devrait représenter de l'ordre de vingt milliards une fois sa montée en charge achevée.** Instauré sous la forme d'un crédit d'impôt sur les bénéfices plutôt que d'une réduction de charges directe, ce dispositif s'applique aux rémunérations brutes comprises entre 1 et 2,5 SMIC. Son taux a été porté à 6 % en 2015 et était de 4 % en 2014.

- 3) **Enfin, le Pacte de responsabilité prévoit un allègement supplémentaire des cotisations sociales patronales, un peu inférieur à dix milliards à l'horizon de 2016.** Il s'agit d'une réduction de 1,8 point des cotisations patronales pour la famille, qui interviendra en deux étapes : entre 1 et 1,6 SMIC depuis début 2015, puis de 1,6 à 3,5 SMIC à compter du début 2016.

### La question du ciblage au cœur des débats

**A leur création au milieu des années 1990, les allègements généraux de charges se sont concentrés sur les « bas salaires ».** Ils avaient en effet été conçus à l'époque pour répondre à un chômage important et persistant des peu qualifiés, dont une des causes identifiées était un coût du travail trop élevé au niveau du salaire minimum. Les allègements généraux ont ensuite gagné en importance au moment du passage aux 35 heures, au début des années 2000, afin d'amortir l'impact sur le coût du travail de la forte augmentation du SMIC horaire induite par cette mesure. Au total, du fait des structures de salaires dans les différents secteurs d'activité, ce ciblage des baisses de charges sur les bas salaires a principalement bénéficié aux secteurs les moins exposés à la concurrence internationale.

**Pourtant, le fait économique majeur des années 2000 pour l'économie française a été notre forte perte de compétitivité.** Ce phénomène a été décrit en détail, successivement, dans le rapport « France-Allemagne : le grand écart » publié en 2011 par Coe-Rexecode puis dans le rapport remis par Louis Gallois au Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, en novembre 2012. Ces deux contributions signalaient notamment l'importance de l'enjeu de la « compétitivité coût » des entreprises exportatrices. Elles montraient également que les problématiques de compétitivité coût et de compétitivité hors-coût sont étroitement liées : pour redresser leur compétitivité, les entreprises exportatrices françaises doivent investir et innover, ce qui nécessite des marges de financement. Or celles-ci se sont spectaculairement réduites au cours des années 2000.

**Tirant les leçons de cette évolution, le rapport de Louis Gallois préconisait d'élargir les objectifs des politiques de réduction de charges pour en faire une véritable politique en faveur de la compétitivité.** Il préconisait ainsi d'engager une réduction massive des charges sociales jusqu'à 3,5 SMIC. Le CICE, bien que son ciblage soit plus étroit et qu'il prenne la forme d'un crédit d'impôt, et le Pacte de responsabilité sont la traduction dans les faits de ce diagnostic partagé. Un ciblage plus large permet en effet de mieux atteindre l'emploi dans les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale, qui tendent à avoir une grille salariale plus élevée que les secteurs peu exposés.

**Pour autant, un débat intense s'est ouvert sur l'utilité de mettre en œuvre des allègements de charges au-delà des bas salaires.** Certains arguent de la prévalence du chômage sur les basses qualifications pour recentrer le CICE et le Pacte de responsabilité sur une fourchette de rémunérations moins étendue. D'autres, au contraire, estiment que cette politique focalisée uniquement sur les bas salaires serait défavorable à la nécessaire montée en gamme de l'économie française.

---

## Comprendre les mécanismes des baisses de charges

Les **partisans d'un allègement de charges resserré sur les bas salaires invoquent deux arguments** principaux pour expliquer que l'impact en termes d'emplois est plus élevé.

- **Le premier argument s'appuie sur des travaux empiriques suggérant que la sensibilité de l'emploi à son coût est forte pour les bas salaires.** Ce résultat n'est pas forcément une surprise dans le contexte français puisqu'il est en effet établi que le niveau élevé de notre SMIC brut a potentiellement un impact négatif sur l'emploi des peu qualifiés. Une des façons de limiter cet effet défavorable du salaire minimum est donc de diminuer les cotisations sociales à la charge des employeurs.
- **Le deuxième argument avancé porte sur le risque de captation par les salariés qualifiés d'un allègement de charges.** Selon cette thèse, un allègement de charges sur les salaires qualifiés ne ferait que générer une progression des salaires nets, sans réduire le coût du travail.

Il existe en réalité peu d'expériences récentes permettant de vérifier empiriquement la validité de cet argument. Les données fines permettant d'analyser les réactions à la mise en place du CICE, notamment, ne sont pas encore disponibles. L'analyse étayant ce second argument est donc essentiellement théorique et repose sur le raisonnement suivant : puisque le taux de chômage est faible pour les salariés bénéficiant de rémunérations supérieures à 1,5 SMIC, leur capacité de captation d'une baisse de charges sous la forme d'une hausse de salaire serait très forte.

**Ces arguments sont en réalité partiels et doivent être réintégrés dans un raisonnement macroéconomique plus complet.**

**Il est vrai que l'impact d'un allègement des coûts unitaires de production est, dans tous les cas, progressivement rogné par l'inflation salariale.** Les effets de ces mesures sont donc temporaires et représentent une sorte de « ballon d'oxygène », qui améliore transitoirement la situation économique des entreprises. Mais cet argument est valable y compris pour les allègements sur les bas salaires. La dynamique passée du SMIC montre en effet que ses revalorisations ont eu tendance à précéder ou « anticiper » les allègements généraux.

C'est pourquoi nous estimons qu'il est indispensable d'avoir une politique d'accompagnement permettant de prolonger la période pendant laquelle les marges de manœuvre des entreprises sur leurs coûts s'améliorent. Cette période peut et doit être mise à profit pour développer l'investissement et l'innovation, à plus forte raison dans les secteurs où les gains de productivité sont les plus importants. La capacité des allègements de charges à enclencher une dynamique vertueuse de montée en gamme doit donc être soigneusement examinée.

**En outre, l'efficacité des mesures d'allègement de charges doit être évaluée en tenant compte**

**de leur financement.** Si les allègements ciblés sur les bas salaires opèrent une redistribution en faveur des salariés peu qualifiés, cette redistribution a un coût qui doit être financé, que ce soit par un creusement du déficit public, la levée de prélèvements supplémentaires ou le renoncement à certaines dépenses publiques. Il est donc essentiel de bien distinguer les effets « bruts » des allègements de charges, qui découlent du simple examen de la réaction de l'emploi peu qualifié à son coût, et leurs effets « nets » qui tiennent compte en outre de l'impact de leurs modalités de financement. En particulier, si les baisses de charges concentrées à proximité du SMIC impliquent des transferts implicites pesant sur les qualifications élevées et orientant *in fine* l'économie vers une spécialisation moins innovante, le bilan en termes de créations durables d'emplois sera beaucoup moins favorable.

### Une politique d'allègements de charges pour préparer l'avenir

**Force est de constater que le ciblage effectué depuis vingt ans sur les bas salaires n'a pas permis de réduire durablement le taux de chômage.** En outre, le contexte est aujourd'hui bien différent de celui qui a vu naître ces dispositifs au milieu des années 1990. La mondialisation dans les années 2000 et la révolution numérique d'aujourd'hui représentent des mutations qui affectent profondément l'économie française. Ces défis exigent une spécialisation de l'offre française vers des produits et des services de haut de gamme.

**Comme le montrent les travaux de Gilles Koléda réalisés pour la Fabrique de l'Industrie<sup>1</sup>, un ciblage des allègements de charges sur les secteurs exposés à la concurrence internationale permettrait de réaliser cette spécialisation et cette montée en gamme, scénario le plus susceptible de générer un gain structurel pérenne** dans l'économie. Ce type de ciblage favoriserait en effet le développement d'emplois dans les secteurs les plus productifs, avec des effets plus favorables à long terme sur la compétitivité et, finalement, sur l'emploi.

**Il apparaît donc qu'une bonne politique d'allègements de charges peut aussi servir à préparer l'avenir.**

---

<sup>1</sup> Koléda G (La Fabrique de l'industrie, 2015) « Allègements du coût du travail – Pour une voie favorable à la compétitivité française ».

## 2. Biographies des intervenants



**Louis Gallois** est président du conseil de surveillance de PSA depuis mai 2014. Après une carrière dans l'administration publique, il devient successivement PDG de la Snecma (1989), d'Aérospatiale (1992), président de la SNCF (1996), président exécutif d'EADS (2007) avant d'être nommé Commissaire général à l'investissement (2012-2014). Il est, depuis 2011, co-président du think tank La Fabrique de l'industrie.



**Eric Heyer**, docteur en sciences économiques, est directeur du Département analyse et prévision à l'OFCE depuis 2015 après en avoir été le directeur adjoint (2002-2014). Il est également enseignant à SciencesPo Paris et à l'université d'Aix-Marseille. Il est l'auteur de nombreuses publications dans le domaine de l'organisation de production, du marché du travail et sur les perspectives de l'économie française à court et moyen terme.



**Gilles Koléda** (DEA Analyse et Modélisation Économiques, Magistère d'économie et Docteur de Sciences Économiques de l'Université Paris 1) est maître de conférences au sein du département Gestion des Entreprises et des Administrations de l'IUT de Tours depuis 2003 et collabore régulièrement avec l'équipe SEURECO ERASME de Centrale Paris depuis 2012. Entre 2008 et 2012, il était directeur des études au sein Coe-Rexecode.

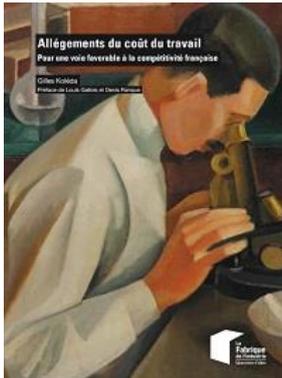


**Jean-François Ouvrard** (Ecole Polytechnique, ENSAE, DEA de macroéconomie de l'Université Paris 1) est directeur des études de Coe-Rexecode depuis 2013 et y dirige les travaux portant sur la politique économique, la compétitivité, l'emploi et la croissance. Il a auparavant été en charge du diagnostic conjoncturel à l'INSEE et a occupé différents postes d'économiste au sein de la Direction Générale du Trésor.



**Jean Pisani-Ferry** est commissaire général de France Stratégie depuis 2013. Il est également professeur à la Hertie School of Governance (Berlin). Auparavant directeur du think tank Bruegel qu'il avait contribué à fonder, il a été précédemment directeur du CEPII (1992-1997), conseiller auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1997-2000), et président-délégué du Conseil d'analyse économique (2001-2002). Ses travaux récents portent sur les questions européennes et internationales, ainsi que sur la politique économique.

### 3. Les publications de La Fabrique de l'industrie sur ce thème



#### Allègements du coût du travail : pour une voie favorable à la compétitivité française

Plusieurs économistes préconisent un allègement du coût du travail sur les bas salaires. L'auteur montre au contraire que les allègements portant sur des tranches de salaires plus élevées favorisent la compétitivité des entreprises exportatrices, la balance commerciale et la croissance sur le long terme, tout en créant autant d'emplois.

par Gilles Koléda, juin 2015

[Télécharger](#)

#### Préface par Louis Gallois et Denis Ranque (co-Présidents de la Fabrique de l'industrie) de la note « Allègements du coût du travail : pour une voie favorable à la compétitivité française »

Le coût du travail est l'un des sujets les plus anciens et les plus débattus en matière de politique économique. C'est un facteur important de la capacité des entreprises à se développer tout en créant de l'emploi.

Depuis plusieurs décennies, le constat a été fait que les charges sociales sont plus élevées en France que chez nos principaux partenaires et concurrents. Le législateur a pris de nombreuses mesures d'allègement visant à compenser ce problème de compétitivité ainsi que celui résultant de la réduction de la durée du travail.

Un certain nombre d'économistes ont convaincu la collectivité de focaliser ces allègements sur les tranches de salaire à proximité immédiate du Smic. Par construction, ces mesures bénéficient donc principalement aux entreprises qui emploient des travailleurs peu qualifiés.

L'argument constant et décisif de ces experts est qu'il est créé ainsi davantage d'emplois que si les allègements bénéficiaient également à d'autres tranches de salaires. Ils concèdent que cette tactique, longtemps résumée par le mot d'ordre « enrichir la croissance en emplois », revient ni plus ni moins à diminuer la productivité du travail à échelle macroéconomique.

Mais, concluent-ils formellement, ce serait la seule voie possible pour créer de l'emploi. Cette note remarquable de Gilles Koléda casse ce « consensus » et a le mérite considérable de relancer un débat nécessaire. L'équilibre du marché du travail est un élément important, mais un élément seulement, de la dynamique générale de l'économie.

À ne s'intéresser qu'au fonctionnement du premier, on en vient à émettre des recommandations, fussent-elles « consensuelles », que contredit l'étude de la seconde.

En pratique, les Français sont devant un choix. D'un côté, une stratégie qui consiste à favoriser la création d'emplois peu qualifiés, dont il se trouve qu'ils sont statistiquement concentrés dans les entreprises les moins exposées, au prix d'un alourdissement relatif des charges supportées par les entreprises plus innovatrices et exportatrices. De l'autre, une stratégie de la compétitivité, qui repose sur un schéma certes un peu plus élaboré mais autrement bénéfique pour la collectivité.

En allégeant le coût du travail non plus au voisinage immédiat du Smic mais sur les salaires intermédiaires, on donne aux entreprises exposées à la concurrence internationale les moyens de restaurer leurs marges, d'investir dans l'appareil productif et dans l'innovation.

Comme le montrent les travaux de Gilles Koléda, dans cette note, cela génère à horizon de dix ans plus de croissance, plus de productivité, plus d'exportations et surtout autant d'emplois que l'approche précédente. Au passage, nos voisins allemands en ont fait la démonstration en vraie grandeur sous nos yeux, depuis le lancement de l'Agenda 2010 par Gerhard Schröder en 2003.

Cette stratégie, qui fait le pari de la compétitivité et de la montée en gamme, a ses exigences. D'abord elle se déploie sur le temps long : puisque les allègements sont financés par des hausses de prélèvements ou des diminutions de dépenses publiques, il faut compter trois ans environ avant que les effets bénéfiques prennent le pas sur le choc négatif de demande à court terme.

Deuxièmement, elle ne produit pleinement ses effets qu'en situation de progression modérée de la masse salariale et des dividendes – tout comme l'option alternative d'ailleurs. Cela suppose donc une sagesse de la part des partenaires sociaux et des actionnaires pour privilégier l'investissement et l'emploi sans céder à la tentation de « récupérer les allègements ».

Enfin, comme toute mesure de « dévaluation fiscale », ses effets s'estompent rapidement dans le temps. Il ne s'agit donc pas d'une martingale mais d'une « bouffée d'air » : les mesures d'allègements ouvrent une fenêtre d'opportunité pour mettre en place des réformes structurelles (partage des fruits de la croissance, effort de R&D et de formation, modernisation de l'appareil productif, montée en gamme...) sur la base desquelles fonder une croissance durable.



## Paroles d'ETI : les entreprises de taille intermédiaire à la conquête de la croissance

Comment se développer à l'international, innover, financer sa croissance, attirer et gérer les talents, développer un climat social favorable ? Sur quels atouts spécifiques s'appuyer ? Quels sont les obstacles à surmonter ? Cet ouvrage rassemble une trentaine de témoignages de dirigeants d'ETI et de grosses PMI analysant les ressorts micro-économiques de leur croissance.

par Marie-Laure Cahier et Louisa Toubal, septembre 2015

[Télécharger l'extrait de la note](#)



## Réglementation, normalisation : leviers de la compétitivité industrielle ?

Souvent confondues dans le débat public, les règles et les normes sont des facteurs bien distincts de la compétitivité industrielle. Cette étude propose une synthèse des enjeux en matière de simplification réglementaire et met en avant la dimension stratégique de la normalisation en termes de développement et de conquête des marchés.

par Emilie Bourdu-Szwedek et Martin Souchier, à paraître en octobre 2015

#### 4. Les publications de Coe-Rexecode sur ce thème

##### Baisse de charges et bas salaires : le vrai enjeu

## Les Echos

*Tribune par Michel Didier (Président de Coe-Rexecode) et Jean-François Ouvrard (Directeur des études de Coe-Rexecode), publiée dans Les Echos le 18 août 2015*

La politique de baisse des charges sociales est aujourd'hui, dans son principe, largement consensuelle. Mais quelles charges et pour qui ? La question reste en débat. Dans une tribune publiée dans « Les Echos », David Thesmar et Augustin Landier ont pris position en faveur d'une concentration de toute nouvelle baisse des charges sociales sur les bas salaires. Cette position a été reprise par certains, voire accentuée, et a donné lieu à des déclarations qui préconisent même de revenir sur le Cice et sur les allègements issus du pacte afin de financer des baisses de charges supplémentaires en dessous de 1,6 SMIC. Les résultats macroéconomiques de la politique de baisse des charges concentrée sur les bas salaires menée depuis vingt ans sont pourtant peu probants : le taux de chômage est aujourd'hui à 10 % comme en 1995.

Les partisans du ciblage des baisses de charges sur les bas salaires s'appuient sur des études expliquant que l'effet sur l'emploi est d'autant plus élevé que la baisse du coût du travail porte sur les bas salaires. La première raison de ce résultat est le SMIC. C'est un fait, le SMIC est élevé en France et la seule façon d'en limiter l'impact négatif sur l'emploi peu qualifié est de diminuer les cotisations sociales des employeurs. La deuxième raison est purement arithmétique : avec 10.000 euros de charges sociales en moins, on peut embaucher plus de livreurs que d'ingénieurs. Pour faire baisser à court terme le chômage, deux embauches valent mieux qu'une.

Mais c'est là un raisonnement à courte vue. Cibler uniquement les baisses de charges sur les bas salaires, c'est ignorer que la compétitivité d'une économie dépend aussi de la qualité de son offre de biens et de services comparée à celle des autres pays. La « remontée en gamme » de notre offre repose sur des ingénieurs et des cadres, dont le coût chargé du travail est élevé comparativement à d'autres pays.

Les défenseurs d'un ciblage étroit des baisses de charges font aussi valoir que des allègements de charges sur les salaires plus élevés seraient compensés par une hausse de leurs salaires nets, et n'entraîneraient donc pas une baisse du coût du travail. Aucune étude récente sur la France ne démontre vraiment cela. Il ne suffit pas d'observer que le taux de chômage est plus faible à certains niveaux de salaire pour en déduire que l'économie crée suffisamment d'emplois qualifiés. En outre, le chômage plus faible au-delà des bas salaires n'est, en partie, qu'une apparence. Il s'explique par des phénomènes de déclassement de travailleurs diplômés, reportant le chômage sur les bas salaires et pénalisant la croissance potentielle, puisque des qualifications se trouvent sous-utilisées.

On touche là au cœur du sujet. Cibler l'ensemble des allègements de charges sur les bas salaires, c'est ignorer que renforcer notre compétitivité et notre croissance potentielle est le premier facteur de création d'emplois durables. C'est aussi ignorer la dynamique de la croissance. Une croissance forte et durable bénéficiant à tous, en particulier aux moins qualifiés, n'est possible qu'avec une offre robuste dans les secteurs requérant de l'emploi qualifié. La troisième révolution industrielle en cours, qui ne concerne pas que l'industrie, exige une spécialisation de l'offre vers l'innovation, la création de nouveaux produits et des services de prestations intellectuelles haut de gamme. Or, compte tenu des contraintes budgétaires, concentrer les baisses de charges à proximité du SMIC implique des transferts implicites qui pèsent sur les qualifications élevées et oriente l'économie française vers une spécialisation moins innovante et moins compétitive. Pour diminuer le chômage structurel, la politique de baisse des charges doit être assez large.

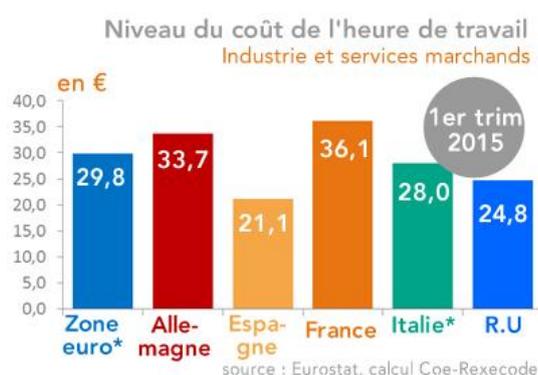


### La compétitivité française en 2014 : bilan et enquête

Les parts de marché françaises à l'exportation ont rechuté en 2014. L'amélioration récente des déterminants de la compétitivité-coût et la bonne image de marque des produits français révélée par notre enquête laissent espérer une amélioration de la performance de la France. A condition de poursuivre l'effort de compétitivité car l'appréciation du niveau de prix reste globalement défavorable aux produits français.

par Jean-François Ouvrard, Document de travail N.51, janvier 2015  
[Télécharger](#)

### Les coûts de la main-d'œuvre dans l'Union européenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2015<sup>2</sup>



Au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, dans l'ensemble de l'industrie et des services marchands, le coût horaire de la main-d'œuvre pour la zone euro est estimé à 29,8 euros en moyenne.

Il a progressé de 2,2% sur un an. Pour la France, le coût de l'heure de travail ressort à 36,1 euros, en hausse de 1,7% sur un an. Avec un coût à 33,7 euros, la hausse pour l'Allemagne est de 3,3% sur un an.

par Jean-Michel Boussemart et Marie-Claude Konate, juin 2015

<sup>2</sup> Coe-Rexecode prolonge chaque trimestre les résultats de la dernière enquête sur les coûts de la main d'œuvre (ECMO) à partir des indices du coût de la main-d'œuvre publiés par Eurostat.

## A propos de Coe-Rexecode

**Coe-Rexecode** est le premier institut d'analyse économique et d'études français indépendant des pouvoirs publics. Coe-Rexecode assure deux missions complémentaires : d'une part, une mission de veille conjoncturelle portant sur l'économie mondiale, les principales zones développées et émergentes, les marchés de matières premières et les marchés financiers. D'autre part, une mission de participation au débat de politique économique, notamment sur toute question économique concernant le système productif et les entreprises.

Plus d'informations : [www.coe-rexecode.fr](http://www.coe-rexecode.fr)

Contact presse : Camille Formentini / 01.80.48.14.80 / [cformentini@footprintconsultants.fr](mailto:cformentini@footprintconsultants.fr)

## A propos de La Fabrique de l'industrie

**La Fabrique de l'industrie** est un laboratoire d'idées créé en octobre 2011 par l'UIMM, le Cercle de l'industrie et le GFI, pour que la réflexion collective sur les enjeux industriels gagne en ampleur et en qualité. Louis Gallois et Denis Ranque en sont les présidents.

Lieu de réflexion et de débat, La Fabrique travaille de façon approfondie et pluridisciplinaire sur la réalité et les perspectives de l'industrie en France et en Europe, sur l'attractivité de ses métiers, sur ses relations avec les diverses parties prenantes, sur les opportunités et les défis liés à la mondialisation.

Elle organise la confrontation des points de vue et des analyses pour rendre intelligibles des réalités complexes et nuancées. Elle collabore avec l'ensemble des institutions qui peuvent concourir à la réalisation de ses missions.

Centre de ressources pour toutes les parties prenantes aux débats sur l'industrie, La Fabrique de l'industrie rassemble l'information, crée de nouveaux espaces de dialogue, produit des synthèses critiques pour rendre lisible la multiplicité des points de vue.

Plus d'informations : [www.la-fabrique.fr](http://www.la-fabrique.fr)

Contact presse : Sounia Chanfi / 01.56.81.04.18 / [Sounia.chanfi@la-fabrique.fr](mailto:Sounia.chanfi@la-fabrique.fr)